

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INSTALLATION
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE
INSTITUÉE POUR PARIS EN VUE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU
PARLEMENT EUROPÉEN TENUE LE 6 MAI 2019
À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Monsieur Jean-Michel HAYAT, président du tribunal de grande instance de Paris, président titulaire ;
- Madame Anne GILLOT, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire ;
- Madame Alice CHATEAU-MOREAU, adjointe à la chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléante ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Madame Emmanuelle BOUILLIER, attachée au bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur ;
- Madame Jenny THEINER, attachée au bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur ;
- Madame Catherine KATZENSTEIN, chargée de l'organisation des élections à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire.

La réunion débute le lundi 6 mai 2019 à 9 heures 30.

- **Installation de la commission :**

Le président installe la commission de propagande instituée pour Paris en vue de l'élection des représentants au Parlement européen.

Les conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission sont exposées.

La commission siège dans les locaux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc 75015 Paris.

- **Remise des documents de propagande électorale à la commission de propagande instituée pour Paris :**

Conformément à l'arrêté ministériel du 23 avril 2019, les candidats têtes de liste ou leur représentant désirant obtenir le concours des commissions de propagande remettent au président de la commission de propagande instituée pour Paris d'une part, 1000 exemplaires imprimés de leur

circulaire et 1000 exemplaires imprimés de leur bulletin de vote à partir du lundi 6 mai, à 9 heures et au plus tard le vendredi 10 mai à 10h.

D'autre part, les candidats têtes de liste ou leur représentant remettent également à la commission de propagande instituée pour Paris 10 000 bulletins de vote destinés au vote par correspondance des détenus.

Fait à Paris, le 6 mai 2019

Le Président



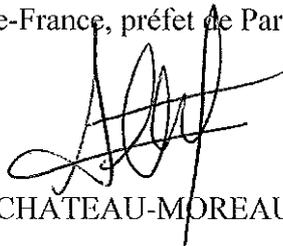
Jean-Michel HAYAT

Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris



Anne GILLOT

Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris



Alice CHATEAU-MOREAU

Le représentant du directeur
de La Poste de Paris



Laurent ISSERTE

Les secrétaires de la commission

Emmanuelle BOUILLIER



Jenny THEINER



Catherine KATZENSTEIN

